

Barème d'honoraires bien particulier ¹

Honoraires à charge de l'acquéreur, calculés en sus du prix de vente, pour tout mandat confié à l'agence à compter du 28 avril 2023. Le montant issu du calcul pourra être arrondi à la centaine inférieure.

VENTE : Appartements - Maisons - Immeubles - Garages - Terrains - Autres	
Prix net vendeur	Honoraires TTC
0 € à 39 999,00 €	4 950 €
40 000, 00 € à 99 999,00 €	5 950 €
> 100 000,00 €	5,95 %

<u>Dossier d'estimation²</u>	<u>Honoraire de rédaction d'un compromis</u>
200,00 € TTC	300,00 € TTC

LOCATION : Appartements - Maisons - Immeubles - Autres	
<ul style="list-style-type: none"> • Visite • Constitution de dossier • Rédaction du bail 	<p style="text-align: center;"><u>Bailleur et Locataire</u></p> 60,00% TTC du montant du loyer mensuel hors charges (plafonnée à 8€ TTC par m ²)
<ul style="list-style-type: none"> • État des lieux d'entrée • État des lieux de sortie (à la charge du bailleur) 	30,00% TTC du montant du loyer mensuel hors charges (plafonnée à 3€ TTC par m ²)

Barème d'honoraires location sans négociation : ¹

LOCATION HABITATION (<i>nus ou meublés</i>)	
<i>Honoraires à la charge du bailleur</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction du bail • État des lieux • Estimation 	<ul style="list-style-type: none"> • 300€ • 250€ • 250€
LOCATION : IMMEUBLES COMMERCIAUX	
<i>Honoraires à la charge du bailleur</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'un bail commercial • État des lieux • Estimation 	<ul style="list-style-type: none"> • 500€ HT • 300€ HT • 300€ HT + TVA à 20%

Barème d'honoraires bien professionnel : ¹

VENTE : Immeubles - Locaux commerciaux - Autres	
Honoraires TTC : 10,00%	
LOCATION : Immeubles - Locaux commerciaux - Autres	
<i>Honoraires à la charge du preneur</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Visite • Constitution de dossier • Rédaction du bail • État des lieux d'entrée 	12,00% du montant du loyer annuel hors charges + TVA à 20,00%

Ces honoraires peuvent faire l'objet d'une modification d'un commun accord entre mandant et mandataire en fonction de la complexité du dossier.

¹ Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur...), le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui de promoteur.

² Les dossiers d'estimation de valeur vénale réalisés par notre agence sont gratuits dans le cadre d'une transaction de vente ou location, mais payants pour tout autre motif (succession, divorce...).